



Comme agresseurs

80% des victimes d'agressions sexuelles connaissent leur agresseur. La majorité des agressions sont commises au sein même de la famille.

Qui ?

Il n'existe pas de profil type de parent agresseur : père, beau-père, grand-père, oncle, mère, frère ou sœur ; du même sexe que la victime ou du sexe opposé ; ce sont des hommes mais aussi des femmes dans 3% des cas. Ils ne présentent pas de signes particuliers, ils ne sont ni psychopathes, ni même malades et mènent une vie apparemment normale. Ils sont issus de toutes les classes sociales et exercent toutes sortes de professions. Ils ne souffrent ni plus, ni moins que les autres du chômage ou de l'alcoolisme. Ils peuvent être jeunes (19% ont moins de 18 ans) ou vieux (certains ont dépassé 80 ans), mariés ou non. L'inceste n'est pas non plus lié à une classe sociale : il est présent dans les milieux défavorisés comme dans les familles aisées. Les hommes ou femmes «respectables» sont cependant moins ou peu dénoncés, et s'ils le

sont, ils font plus facilement bonne figure et sont mieux armés pour se défendre.

Pourquoi ?

En général, les agresseurs sont eux-mêmes incapables d'expliquer le pourquoi de leurs agissements et ils font preuve d'une grande mauvaise foi. Goût du pouvoir ou de l'interdit, sentiment que leur enfant leur appartient et qu'ils peuvent l'utiliser comme un objet sexuel, provocation de la part de l'enfant sont des raisons avancées par les agresseurs.

L'inceste se développe graduellement et s'étend sur une certaine durée pouvant aller de 6 mois à 7 ou 8 ans, la durée moyenne étant d'environ 2 ans. Il ne s'agit donc pas d'une «folie passagère», d'une simple pulsion ni d'une perte de contrôle. La carence ou l'éloignement sexuel dans le couple sont des raisons qui ne peuvent pas être invoquées : plusieurs études montrent que le parent incestueux continue à avoir des relations sexuelles avec son conjoint. On estime que seuls 30 à 50% des agresseurs auraient connu des attentats sexuels dans leur enfance (ce chiffre n'est pas scientifiquement prouvé). Une majorité des agresseurs n'a donc pas été victime et la répétition d'un schéma familial n'est une explication possible que pour certains cas.



Comme bannissement

Le rejet des victimes.

Lorsque la victime, enfant ou devenue adulte, révèle l'inceste, elle est très souvent bannie du cercle familial. Le « dénonciateur » est perçu comme un fauteur de trouble, un menteur ou un fou. Sa parole est rarement entendue et généralement niée car elle remet en cause l'ordre familial établi. La victime est alors rejetée, alors que paradoxalement l'agresseur continue à participer aux fêtes de famille et demeure un membre à part entière de ce cercle familial. « Le pauvre, on ne peut pas le laisser passer Noël tout seul ! ».

La cohésion de la cellule familiale prime sur la souffrance d'un seul de ses membres. La loyauté envers le système familial est une règle absolue dans les familles incestueuses et mettre en péril l'unité familiale est un crime plus grave que le viol subi par l'enfant. Parler devient une trahison et conduit à l'exclusion.

S'éloigner pour exister.

Il existe aussi une autre forme de rupture des relations familiales, voulue par la personne agressée, qui a besoin de se replier, de s'isoler, pour se retrouver. L'éloignement de la cellule familiale ou le changement radical d'environnement permet à la victime de se reconstruire en terrain vierge et de s'affranchir de toute pression. Cet isolement vise également parfois à préserver les autres membres de la famille qui n'ont rien vu et/ou rien fait, à ne pas les impliquer, les accuser et les confronter à leur impuissance.

Il faut tout reconstruire : intérieur et extérieur. La victime, en révélant l'inceste, rompt tous les liens, casse tous les principes qui régissaient sa vie.



Comme conséquences

Les conséquences des abus sexuels et de l'inceste sont minimisées à la fois par la société dans son ensemble et par les professionnels de la protection de l'enfance, par méconnaissance ou par peur.

L'étendue des conséquences chez la victime d'inceste ne peut être appréciée à sa juste valeur que sur le long terme. Les symptômes peuvent survenir dès l'enfance, à l'adolescence ou à l'âge adulte alors que le traumatisme a eu lieu dans la petite enfance. Ces symptômes et conséquences sont très variés. Leur gravité dépend de plusieurs facteurs : l'âge de la victime, le désaveu du traumatisme par l'entourage, la durée de l'exploitation sexuelle et l'éventuel plaisir physique qu'a pu ressentir l'enfant lors des événements. L'absence de preuve matérielle de l'agression, l'absence de traitement judiciaire ou les mauvais traitements institutionnels surajoutés sont d'autres paramètres qui influent sur les séquelles de l'inceste.

** Séquelles psychologiques*

Sentiments de culpabilité, peur, angoisse. Perte de l'estime de soi, diminution de l'aptitude à faire confiance

à quelqu'un. Dépression, suicide et tentatives de suicide. Re-victimisation. Problèmes affectifs. Déformation de l'image du corps. Troubles importants de la vie sexuelle. Troubles du sommeil (hypersomnie, insomnie, cauchemars, conduite somnambulique, étouffements). Colère et hostilité refoulées.

** Troubles comportementaux*

Troubles des comportements alimentaires : anorexie et boulimie. Activité auto-érotique compulsive chez l'enfant. Absence de jeu, incapacité de l'enfant à s'amuser. Adultisme, confusion des rôles enfant/parent. Pseudo maturité avec des attitudes séductrices dangereuses pour la victime. Exhibition du corps. Prise de risques inconsidérés, inconscience face au danger. Fugues, délinquance. Désinvestissement ou surinvestissement scolaire. Prostitution. Désocialisation. Hypervigilance.

** Préjudices physiques*

Toxicomanie, alcoolisme. Douleurs abdominales, migraines. Énurésie et encoprésie. Maladies musculaires. Automutilation, troubles compulsifs (s'arracher les cheveux, la peau des lèvres...). Affections dermatologiques (herpès, dermatoses...).

** Conséquences sur les générations à venir et sur l'entourage*

Partage du fardeau, somatisation des enfants de victimes. Répétition du crime, nouvelles victimes aux générations suivantes. Infanticide dans les cas les plus extrêmes. Rupture des relations familiales, éclatement de la famille.



Comme déni

**Le déni est le refus d'une chose due.
(Petit Larousse)**

Qu'est ce que le déni ?

Il s'agit ici du refus de reconnaître ou d'accepter les actes passés ou leurs conséquences. On peut observer plusieurs niveaux de déni : occultation totale des faits, souvenir partiel, enjolivé (« c'était juste un câlin »), rationalisé (« ça fait partie de l'éducation »), souvenir de quelque chose d'étranger à soi (« ce n'était pas moi, je n'étais pas vraiment là », « c'est arrivé à ma sœur, pas à moi ») ou encore minimisation de l'impact de l'agression (« ce n'est rien, cela ne me fait rien »).

Lorsque la réalité est trop dure à affronter, le déni est une stratégie de survie inconsciente de la part de la victime qui cherche ainsi à préserver son équilibre psychique. Près de la moitié des victimes ne se souviennent des

agressions subies que plusieurs années plus tard, à l'âge adulte.

Comment sortir du déni ?

Le souvenir peut être éveillé par un évènement de la vie quotidienne, une rencontre, une discussion, un témoignage vu à la télévision, l'arrivée d'un enfant, l'arrivée des enfants de la victime à l'âge qu'elle avait lors de l'agression ou encore la mort de l'agresseur. Cette prise de conscience survient généralement à un moment où la victime est suffisamment forte et en sécurité pour l'affronter. Elle survient comme un mauvais rêve, une douche froide... le travail de mémoire peut alors débuter.

Si le déni permet de continuer à vivre dans l'illusion que tout va bien, il n'empêche pas la souffrance, le mal-être, ni les symptômes divers, d'autant plus douloureux qu'ils semblent sans explication.